

PUBLICATION

obeler
fenneng:beetebuerg:
hunchereng
näerzeng

eis gemeng

Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions prévues à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, Monsieur le Ministre de l'Environnement a délivré l'autorisation à **CFL SITE SERVICES S.A.** (arrêté N° **1/26/0119** du **18 mai 2026**) pour la modification du délai de remise des études tel que prescrit par l'arrêté 1/25/0534 du 8 janvier 2026.

Un recours contre lesdites décisions est ouvert à tous les intéressés en général auprès du Tribunal administratif dans un délai de 40 (quarante) jours à dater du premier jour de l'affichage de la présente et doit être interjeté sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau des Avocats à la Cour.

Affichage: du **28 mai 2026** au **6 juillet 2026**

Bettembourg, le 22 mai 2026

Pour le collège des Bourgmestre et Echevins,


Damien NEY
Secrétaire Communal


Jean Marie JANS
Bourgmestre

